



COMMUNE DE
PEISEY-NANCROIX
SAVOIE - FRANCE

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2019

COMPTE-RENDU

Présents :	Mesdames Anne CROZET, Marina MENGOLLI et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS. Messieurs Gérard COLLIN, Marc COLLIN, Christian HEBERT Pierre JOUANNE, Cédric POCCARD CHAPUIS, Anthony POCCARD-CHAPUIS et Laurent TRESALLET, Maire.
Excusée :	Mesdames Georgette NALESSO et Charlotte THOMPSON. Monsieur Franck CHENAL.

I/ ADMINISTRATION GENERALE

1. Approbation de la convention de stage au centre nordique

Charlotte GONTHARET, scolarisée en troisième au collège JOVET à Aime souhaite réaliser son stage de 3^e auprès d'un pisteur Nordique.

Ce stage a pour objet la découverte des aspects du métier de pisteur nordique avec les contrôles, la surveillance et les secours.

Ce stage non rémunéré se déroulerait les 18, 19, 20, 21 et 22 mars 2019.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide l'organisation de ce stage au centre nordique et la convention associée.

2. Indemnité de Conseil allouée aux comptables du trésor pour l'année 2018

Par arrêté ministériel du 16/12/1983, il a été institué une indemnité de conseil, susceptible d'être attribuée par chaque Collectivité Locale et Etablissement Public Local aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes.

Un courrier émanant de Madame Rachel DURAND, Trésorière d'Aime a été adressé en mairie pour soumettre ce principe au vote du Conseil Municipal aux fins de lui allouer l'indemnité de conseil au titre de 2018.

Dès lors, et comme le prévoit l'article 3 de l'arrêté suscité, il convient de délibérer annuellement afin de valider le fait d'attribuer pour 2018, l'indemnité allouée à Mme DURAND s'élevant à 770,78 € brut soit 697,34 € net pour l'année 2018.

(Rappel : 723,80 € brut en 2017 et 708 € brut en 2016 lui avaient été versés).

Avec deux voix contre et une abstention, le Conseil Municipal valide l'indemnité de Conseil allouée aux comptables du trésor pour l'année 2018.

3. Approbation de la convention relative à la vente d'assurances Carré Neige par le personnel du site nordique

Comme chaque année, le Comité de Ski de Savoie souhaite que le personnel du site nordique propose à ses clients une assurance Carré Neige lors de l'achat de leur titre de transport. Le personnel n'intervient qu'en simple prescripteur du Carré Neige et ne saurait en aucun cas se voir reconnaître la qualité d'assureur.

Le prix du Carré Neige Nordique est fixé à 1,30 € par jour et à 6,50 € pour 5 à 14 jours. En contrepartie de ces ventes, le site nordique recevra 0,15 € par journée Carré Neige vendue et 1,15 € par Carré Neige 5 à 14 jours vendu.

Il convient pour cela de renouveler la convention avec le Comité de Ski de Savoie pour une durée de 1 an.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la convention relative à la vente d'assurances Carré Neige par le personnel du site nordique.

4. Approbation de la convention relative à la vente des prestations de l'ESF par le personnel du site nordique

L'ESF Peisey-Vallandry souhaite que le personnel du site nordique puisse encaisser les prestations proposées par l'ESF sur le domaine skiable nordique de la commune en contrepartie du versement d'un montant forfaitaire pour la prestation assurée.

Il convient pour cela d'établir une convention avec l'ESF pour une durée de 1 an.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la convention relative à la vente des prestations de l'ESF par le personnel du site nordique.

5. Validation des frais de secours pour le ski de fond – Saison 2018 2019

Comme chaque année, il convient de délibérer afin de fixer les tarifs des frais des secours pratiqués sur le site nordique du SKI DE FOND.

La tarification des frais de secours se répartit comme suivant :

LIBELLES	Tarifs 2017/2018 en €	Tarifs 2018/2019 en €	LIBELLES	Tarifs 2017/2018 en €	Tarifs 2018/2019 en €
Zone Rapprochée (Plateau des Glières)	97	97	Coût horaire M.O.P. secouriste (jour)	74	74
Zone Eloignée (Autres pistes)	163	163	Coût horaire M.O.P. secouriste (nuit)	123	123
Zone Hors-Pistes	270	270	Coût horaire chenillette *	153	153
			Coût horaire motoneige *	137	137
Recherches, Avalanches, (selon les tarifs mentionnés ci-contre)			* avec chauffeurs		

Pour mémoire, ces tarifs n'ont pas été modifiés depuis 2015.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les tarifs pour la saison 2018/2019.

6. Approbation de la promesse de vente avec Monsieur René COLLIN de la parcelle référencée ZO 19

Dans le cadre des travaux d'élargissement du chemin des Vernettes à Nancroix et de la nécessité d'acquérir des terrains supplémentaires pour pouvoir réaliser des aires de stationnement ou autres aménagements de voirie améliorant la sécurité des usagers de la voirie, un accord a été formalisé avec Monsieur René Collin pour la vente de la parcelle référencée ci-dessous :

Lieu-dit	Référence cadastrale	Surface (m ²)	zonage PLU
La Côte, Nancroix	ZO 19	18	UCz

La vente du terrain sera conclue à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal doit valider la promesse de vente avec Monsieur René Collin et approuver l'achat de la parcelle précitée.

Cet accord sera entériné par acte administratif et publié au Service de la Publicité Foncière de Chambéry aux frais de la Commune.

Marc COLLIN ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la promesse de vente avec Monsieur René COLLIN de la parcelle référencée ZO 19.

II/ FINANCES

7. Etat des restes à réaliser de l'année 2018 – Budget principal et budgets annexes

Un tableau joint présente les restes à réaliser de l'année 2018 pour le budget communal et les budgets annexes. Il s'agit des investissements validés en 2018 et qui pourront être facturés et payés par la Commune avant le vote du prochain budget.

BUDGET	MONTANT DE DEPENSES ENGAGEES
Communal *	750 587,08 €
Eau et Assainissement	194 034,04 €
Garderie	4 028,41 €
Ski / Gîte	0 €

* Le montant est important car 336 000 € concernent les travaux sur les réseaux électriques.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide l'état des restes à réaliser pour 2018.

III/ RESSOURCES HUMAINES

IV/ MARCHES/TRAVAUX/URBANISME

8. Approbation de la convention d'octroi de subvention entre la fondation CERA et la Commune de Peisey-Nancroix, pour la restauration et la valorisation des zones humides du plateau de Rosuel

Il est envisagé de restaurer et de valoriser 4 zones humides du plateau de Rosuel.

Pour réaliser ces travaux, la Commune a fait une demande de dotation à la Fondation d'Entreprise Caisse d'Epargne Rhône-Alpes (CERA). La demande ayant été acceptée, une convention d'octroi de subvention a été rédigée afin d'organiser son versement.

Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer la convention d'octroi de subvention avec la Fondation d'Entreprise CERA.

V/ INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

✓ Prochain Conseil municipal

Le prochain Conseil municipal est fixé au lundi 04 mars 2019.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.